

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 6 JUIN 2016, À VINGT HEURES (20 h)**.

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2016-250

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2016

Consultation publique

✓ **Demandes de dérogation mineure**

- 158, rue St-Jean-Baptiste Ouest – Lots 2 852 272 et 4 040 602
- 325, chemin des Cascades – Lot 3 381 718

Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 3 juin 2016

Dépôt du registre daté du 1^{er} juin 2016 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny

Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1176 remplaçant le règlement 1168 et décrétant une dépense et un emprunt de 160 000 \$ pour financer la phase 1 du programme de réhabilitation de l'environnement consistant à la réalisation de travaux d'installation ou de mise aux normes de tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée

2016-251

Nomination des membres du conseil municipal, du directeur général et de la greffière d'un jour – Concours Conseil municipal junior d'un jour 2016

Présentation des membres du conseil municipal, du directeur général et de la greffière d'un jour – Année 2016

2016-252

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2016

2016-253

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 mai 2016

2016-254

Financement et refinancement d'un emprunt de 2 829 000 \$ - Adjudication de contrat – Émission d'obligations – Règlements 933, 1048, 1049, 1076, 1051, 1056, 1146, 1169, 1170, 1171 et 922

- 2016-255 Financement et refinancement d'un emprunt de 2 829 000 \$ en vertu des règlements 933, 1048, 1049, 1076, 1051, 1056, 1146, 1169, 1170, 1171 et 922 - Modification aux règlements et conditions de l'émission d'obligations
- 2016-256 Financement et refinancement d'un emprunt de 2 829 000 \$ en vertu des règlements 933, 1048, 1049, 1076, 1051, 1056, 1146, 1169, 1170, 1171 et 922 - Tableau d'amortissement
- 2016-257 Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal
- 2016-258 Mise à jour de la banque de personnel de bureau à temps partiel
- 2016-259 Affectation de Monsieur Claude Robin au poste de « préposé aux équipements récréatifs à horaire variable » à titre régulier, temps complet
- 2016-260 Nomination de nouveaux membres et reconduction de mandats - Comité Santé/Mieux-Être
- 2016-261 Autorisation au Comité local des célébrations de la Fête du Canada – Célébrations à Montmagny – Le 1^{er} juillet 2016
- 2016-262 Autorisation de signature du troisième amendement à l'entente avec Natation Montmagny inc. - Gestion des activités aquatiques à la piscine municipale Guylaine-Cloutier
- 2016-263 Autorisation de signature de quittances – Réclamations pour et contre la Ville de Montmagny
- 2016-264 Autorisation de signature d'une entente intermunicipale avec la municipalité de Cap-Saint-Ignace relative à la mise en place d'une structure commune en matière de protection contre les incendies
- 2016-265 Autorisation de signature d'une entente avec Club Airstream – Tenue à Montmagny - Rassemblement Rallye de l'oie blanche 2016
- 2016-266 Autorisation de demandes de soumissions – Travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de chaussée dans une partie de la rue du Manoir et hors chaussée
- 2016-267 Proclamation du *Mois de la courtoisie* – Juin 2016
- 2016-268 Achat des lots 5 695 763 et 5 695 669 de 2620-3224 Québec inc. (Infrastructures de la rue des Tourterelles) et accord d'un caractère de rue publique
- 2016-269 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Projet de rénovation du bâtiment sis au 641, chemin St-Luc (Lot 3 060 094)
- 2016-270 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Agrandissement du bâtiment industriel sis au 330, rue des Entrepreneurs - Parc industriel Louis-O.-Roy (Lot 2 612 412)
- 2016-271 Demande à la CPTAQ – Lots 3 060 113, 3 060 117, 3 060 118, 3 060 119, 3 060 131, 5 088 924 et 5 097 375 (378, chemin du Golf)
- 2016-272 Demande de dérogation mineure – 158, rue St-Jean-Baptiste Ouest – Lots 2 852 272 et 4 040 602
- 2016-273 Demande de dérogation mineure – 325, chemin des Cascades – Lot 3 381 718
-
- Période de questions**
- 2016-274 Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce troisième jour du mois de juin deux mille seize.

(Signée) Denise Vézina, o.m.a.
Assistante-greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifiée sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 6 juin 2016 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 3 juin 2016 à 13 h 29.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 6 juin 2016, à 20 heures.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence du maire. Le directeur général, M^e Félix Michaud et la greffière, M^e Sandra Stéphanie Clavet sont également présents.

2016-250

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2016 tel que présenté.

CONSULTATION PUBLIQUE

✓ **Demandes de dérogation mineure**

- **158, rue St-Jean-Baptiste Ouest – Lots 2 852 272 et 4 040 602**
- **325, chemin des Cascades – Lot 3 381 718**

À la demande de M. le maire, M. Mathieu Prévost, directeur adjoint à l'aménagement et au développement, résume et explique la teneur de ces demandes de dérogation mineure.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à ces demandes de dérogation mineure.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 3 JUIN 2016

DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 1^{er} JUIN 2016 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1176 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 1168 ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 160 000 \$ POUR FINANCER LA PHASE 1 DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT CONSISTANT À LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'INSTALLATION OU DE MISE AUX NORMES DE TOUT SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES D'UNE RÉSIDENCE ISOLÉE

La greffière dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny à l'égard du règlement 1176 remplaçant le Règlement 1168 et décrétant une dépense et un emprunt de 160 000 \$ pour financer la phase 1 du programme de réhabilitation de l'environnement consistant à la réalisation de travaux d'installation ou de mise aux normes de tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée, lequel certificat a été lu le 6 juin 2016 à 19 h 05.

Aucune personne habile à voter n'a finalement apposé sa signature dans le registre ouvert lors de cette journée d'enregistrement.

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DE LA GREFFIÈRE D'UN JOUR – CONCOURS CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR D'UN JOUR 2016

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et le Comité de la famille et des aînés de la Ville de Montmagny organisent annuellement un concours, intitulé « *Conseil municipal junior d'un jour* », s'adressant aux élèves de niveau primaire, de 4^e et 5^e années, du territoire de la Ville de Montmagny et les invitant à produire un dessin abordant le thème « Imagine Montmagny »;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ce concours, les neuf élèves dont le dessin a été sélectionné sont nommés membres du conseil municipal, directeur général et greffière d'un jour et participent à plusieurs activités, dont une séance publique télévisée du conseil municipal de la Ville de Montmagny;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De nommer les élèves suivants membres du conseil municipal, directeur général et greffière d'un jour dans le cadre de l'édition 2016 du concours *Conseil municipal junior d'un jour*, organisé conjointement par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et le Comité de la famille et des aînés de la Ville de Montmagny :

NOMS	TITRE
Victoria Proulx	Mairesse
Annabelle Duquet Lacasse	Conseillère, district # 1
Méganne Vézina-Mercier	Conseillère, district # 2
Anna-Rose Cantin	Conseillère, district # 3
Jeanne Fortin	Conseillère, district # 4
Mégane Picard	Conseillère, district # 5
Océann Tremblay	Conseillère, district # 6
Damien Royer-Marois	Directeur général
Sarah-Maude Rodrigue	Greffière

2. De transmettre copie de la présente résolution à chacun des membres du conseil municipal, directeur général et greffière d'un jour, aux directeurs des écoles primaires concernées, de même qu'au Comité de la famille et des aînés et au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DE LA GREFFIÈRE D'UN JOUR – ANNÉE 2016

Tenue d'une séance fictive.

2016-252

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2016

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2016; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie desdits procès-verbaux conformément à la loi et, en conséquence, déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

Adoptée

2016-253

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 17 MAI 2016

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 17 mai 2016 et d'autoriser les services municipaux et/ou intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-254

FINANCEMENT ET REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT DE 2 829 000 \$ - ADJUDICATION DE CONTRAT - ÉMISSION D'OBLIGATIONS - RÈGLEMENTS 933, 1048, 1049, 1076, 1051, 1056, 1146, 1169, 1170, 1171 ET 922

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 933, 1048, 1049, 1076, 1051, 1056, 1146, 1169, 1170, 1171 et 922, la Ville de Montmagny souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT qu'elle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 juin 2016, au montant de 2 829 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la Ville de Montmagny a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE	PRIX OFFERT	COÛT RÉEL
Financière Banque Nationale inc.	252 000 \$	1,20000 %	2017	98,58000	1,96428 %
	258 000 \$	1,25000 %	2018		
	263 000 \$	1,40000 %	2019		
	269 000 \$	1,60000 %	2020		
	1 787 000 \$	1,65000 %	2021		
Mackie Research Capital Corporation	252 000 \$	1,10000 %	2017	99,03100	1,96849 %
	258 000 \$	1,25000 %	2018		
	263 000 \$	1,50000 %	2019		
	269 000 \$	1,60000 %	2020		
	1 787 000 \$	1,80000 %	2021		
Valeurs mobilières Desjardins inc.	252 000 \$	1,10000 %	2017	98,37500	2,00573 %
	258 000 \$	1,25000 %	2018		
	263 000 \$	1,40000 %	2019		
	269 000 \$	1,50000 %	2020		
	1 787 000 \$	1,65000 %	2021		
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	252 000 \$	1,15000 %	2017	98,59200	2,02814 %
	258 000 \$	1,25000 %	2018		
	263 000 \$	1,40000 %	2019		
	269 000 \$	1,50000 %	2020		
	1 787 000 \$	1,75000 %	2021		

CONSIDÉRANT que l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'avère la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. Que l'émission d'obligations au montant de 2 829 000 \$ de la Ville de Montmagny soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.
2. Que demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.
3. Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.
4. Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.
5. Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée

1169, 1170, 1171 ET 922 - MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS ET CONDITIONS DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Montmagny souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 829 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
933	61 400 \$ \$
1048	311 500 \$
1049	6 900 \$
1076	294 900 \$
1051	26 800 \$
1051	18 500 \$
1051	241 100 \$
1056	171 800 \$
1056	333 100 \$
1146	75 000 \$
1169	400 000 \$
1170	290 000 \$
1171	542 000 \$
922	56 000 \$

CONSIDÉRANT que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 829 000 \$.

2. Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 21 juin 2016.

3. Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

4. Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

5. Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

6. Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière Caisse populaire Desjardins de Montmagny, 116, boulevard Taché Ouest, Montmagny (Québec) G5V 3A5.

7. Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 21 juin et le 21 décembre de chaque année.

8. Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

9. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Montmagny, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée

2016-256

FINANCEMENT ET REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT DE 2 829 000 \$ EN VERTU DES RÈGLEMENTS 933, 1048, 1049, 1076, 1051, 1056, 1146, 1169, 1170, 1171 ET 922 - TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 829 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 933, 1048, 1049, 1076, 1051, 1056, 1146, 1169, 1170, 1171 et 922, la Ville de Montmagny émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 21 juin 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1048, 1049, 1076, 1051, 1056, 1146, 1169, 1170, 1171 et 922, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

2016-257

AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du Conseil municipal totalisant 2 549,32 \$ se détaillant comme suit :

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
M. Yves Gendreau	Participation à la rencontre réseau de Fondation Rues Principales à Lévis – Le 26 mai 2016	02-110-00-351	79,32 \$
Fondation du Cégep de La Pocatière	Inscription de 2 représentants de la Ville au tournoi de golf bénéfice – Le 20 août 2016 à St-Pacôme	02-110-00-351	300 \$
Club de golf de Montmagny	Inscription de représentants de la Ville de Montmagny – Tournoi de golf des gens d'affaires de Montmagny – Le 15 juin 2016	02-110-00-351	420 \$
Fondation Rues Principales	Adhésion de la Ville de Montmagny pour l'année 2016	02-110-00-494	1 750 \$, plus taxes
TOTAL :			2 549,32 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-258

MISE À JOUR DE LA BANQUE DE PERSONNEL DE BUREAU À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la banque de personnel de bureau à temps partiel créée afin d'effectuer des remplacements occasionnels et temporaires ou répondre à des surcroîts occasionnels de travail dans les différents services municipaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De mettre à jour la banque de personnel de bureau à temps partiel, créée pour combler d'éventuels postes temporairement vacants à la Ville de Montmagny ou répondre à des surcroîts de travail occasionnels dans les différents services municipaux en matière de travail de bureau, laquelle est maintenant composée uniquement des personnes suivantes :

- ✓ Véronique Bernier
- ✓ Julie Lapierre
- ✓ Nathalie Leduc

2. De transmettre copie de la présente résolution aux personnes ci-haut mentionnées et à la directrice des ressources humaines de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-259

AFFECTATION DE MONSIEUR CLAUDE ROBIN AU POSTE DE « PRÉPOSÉ AUX ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS À HORAIRE VARIABLE » À TITRE RÉGULIER, TEMPS COMPLET

CONSIDÉRANT qu'une procédure d'affichage interne a été suivie conformément à la convention collective de travail des employés cols bleus pour combler le poste régulier, temps complet de « préposé aux équipements récréatifs à horaire variable »;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'affecter Monsieur Claude Robin au poste de « préposé aux équipements récréatifs à horaire variable », au Service des travaux publics et des infrastructures, à titre régulier, temps complet et aux salaire et conditions prévus à la convention collective de travail des cols bleus en vigueur à la Ville de Montmagny; ladite affectation à titre régulier ayant pris effet rétroactivement au 1^{er} juin 2016.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Claude Robin, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (C.S.D.) de même qu'à la directrice des ressources humaines, à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-260

NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES ET RECONDUCTION DE MANDATS - COMITÉ SANTÉ/MIEUX-ÊTRE

CONSIDÉRANT que les membres du comité Santé/Mieux-Être, selon ses règles constitutives, sont nommés par résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le mandat de certains membres composant ce comité est échu et que des postes sont vacants;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De nommer Mme Marie-Philip Coulombe de même que MM. Jean-François Déziel et Pierre Gagnon à titre de membres du Comité Santé Mieux/Être de la Ville de Montmagny, pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 1^{er} mai 2018, conformément aux règles constitutives, et ce, en remplacement de MM. Mathieu Labrecque et Keven Gagnon.

2. De reconduire le mandat de MM. Olivier Côté, Pierre Doucet et Daniel Rousseau au sein dudit comité.

3. De transmettre copie de la présente résolution au Comité Santé Mieux/Être de même qu'à la directrice des ressources humaines et à l'adjointe au maire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-261

AUTORISATION AU COMITÉ LOCAL DES CÉLÉBRATIONS DE LA FÊTE DU CANADA – CÉLÉBRATIONS À MONTMAGNY – LE 1^{er} JUILLET 2016

CONSIDÉRANT que le Comité local des célébrations de la Fête du Canada (ci-après appelé « Comité local ») organise à nouveau cette année, le 1^{er} juillet, diverses activités sur le territoire de la Ville de Montmagny pour souligner la Fête du Canada;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de la Ville de Montmagny est requise pour ce type d'occupation du domaine public;

CONSIDÉRANT qu'il sollicite par ailleurs l'appui et le soutien technique de la Ville dans l'organisation de ces activités;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le Comité local des célébrations de la Fête du Canada à utiliser les lieux publics suivants, le 1^{er} juillet 2016, de 7 h à 18 h :

- la rue St-Jean-Baptiste Est, de l'avenue de la Fabrique à l'avenue de la Cour;
- la rue St-Thomas, de l'avenue de la Gare à l'avenue Ste-Julie;
- l'avenue Ste-Julie;
- l'avenue de l'Église, entre la rue St-Jean-Baptiste Est et la sortie du stationnement de l'hôtel de ville;
- Parc de la Mairie

de même que le parc Promenade du Quai, de 18 h à 24 h, pour la présentation d'activités dans le cadre des célébrations de la Fête du Canada à Montmagny, dans la mesure où l'organisme est doté des assurances nécessaires et conditionnellement à ce qu'il assure l'accès aux voies publiques pour les véhicules d'urgence en tout temps pendant les activités et qu'il mette en place des dispositions permettant d'effectuer la

recupération des matières résiduelles recyclables valorisables pendant la durée des festivités.

2. D'interdire temporairement la circulation automobile et le stationnement sur les rues mentionnées à l'article 1, entre 7 heures et 18 heures le 1^{er} juillet 2016, sous peine d'être remorqué au sens de l'article 7 du règlement numéro RM 330-2 relatif au stationnement et sous peine de se voir émettre un constat d'infraction au même titre que l'article 5 dudit règlement.

3. D'assurer au Comité local le soutien technique des services municipaux concernés, selon leur disponibilité, pour la réalisation des activités présentées lors de la Fête du Canada.

4. D'autoriser également la présentation de feux d'artifices à partir du Jardin des Souches (Quai Boulanger), le 1^{er} juillet 2016, vers 23 heures, le tout conditionnellement à ce que le Comité local rencontre les exigences en cette matière prévues au règlement numéro 911 *pourvoyant à l'organisation et au maintien d'un service de protection contre les incendies à la Ville de Montmagny et remplaçant les règlements numéros 253, 381, 587, 605, 689 ainsi que l'article 24 du règlement numéro 889* et ses amendements.

5. D'autoriser finalement le Comité local à utiliser le logo de la Ville de Montmagny sur différentes publicités entourant l'événement, et ce, conditionnellement au respect rigoureux des normes graphiques dudit logo.

6. De transmettre copie de la présente résolution au Comité local des célébrations de la Fête du Canada, à la Sûreté du Québec, à Les Ambulances Radisson inc. et au Comité de revitalisation du centre-ville Vieux-Montmagny de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au superviseur aux travaux publics et au directeur du Service de protection contre les incendies de la Ville de Montmagny.

Adoptée

AUTORISATION DE SIGNATURE DU TROISIÈME AMENDEMENT À L'ENTENTE AVEC NATATION MONTMAGNY INC. - GESTION DES ACTIVITÉS AQUATIQUES À LA PISCINE MUNICIPALE GUYLAINE-CLOUTIER

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, le troisième amendement apporté à l'entente conclue avec Natation Montmagny inc., et signée le 21 septembre 2010, établissant les modalités et obligations entourant la gestion par cet organisme des activités aquatiques à la piscine municipale Guylaine-Cloutier, et ce, de manière à y modifier le montant et les modalités de paiement de la compensation prévue à la clause 6.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Natation Montmagny inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-263

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE QUITTANCES – RÉCLAMATIONS
POUR ET CONTRE LA VILLE DE MONTMAGNY**

CONSIDÉRANT que la greffière est responsable du traitement des dossiers de réclamations contre ou au nom de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT que le règlement hors cour de tels dossiers de réclamations implique généralement la signature de quittances;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, les quittances ou tout autre document requis pour le règlement hors cour des réclamations dont le montant est inférieur à 5 000 \$.

Adoptée

2016-264

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE
AVEC LA MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE RELATIVE À LA
MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE COMMUNE EN MATIÈRE DE
PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a abordé la Ville de Montmagny afin d'envisager un partenariat en ce qui a trait aux services de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT que les deux municipalités désirent mettre en commun leur personnel et équipements et se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente de services en matière de protection contre les incendies;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, l'entente de services à conclure avec la municipalité de Cap-Saint-Ignace en matière de protection contre les incendies et par laquelle cette dernière confie à la Ville le mandat d'assurer l'organisation, l'opération et l'administration d'un Service de protection contre les incendies regroupant le personnel et les équipements des deux municipalités et qui desservira son territoire.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la municipalité de Cap-Saint-Ignace de même qu'au directeur du Service de protection contre les incendies et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-265

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC CLUB AIRSTREAM – TENUE À MONTMAGNY - RASSEMBLEMENT RALLYE DE L'OIE BLANCHE 2016

CONSIDÉRANT que l'organisme Club Airstream entend tenir son rassemblement Rallye de l'oie blanche 2016 à Montmagny et qu'il souhaite à cette fin obtenir un soutien de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT l'opportunité de fixer par entente les obligations des parties dans l'organisation et le déroulement de cet événement;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, l'entente à intervenir avec Club Airstream établissant les conditions et modalités entourant l'organisation et le déroulement à Montmagny en août 2016 du rassemblement Rallye de l'oie blanche, lequel implique, notamment, la venue à Montmagny d'environ 80 véhicules récréatifs.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Club Airstream de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-266

AUTORISATION DE DEMANDES DE SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE CHAUSSÉE DANS UNE PARTIE DE LA RUE DU MANOIR ET HORS CHAUSSÉE

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par appel d'offres public pour l'exécution de travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de chaussée dans une partie de la rue du Manoir et sur servitude hors chaussée.

2. De nommer, conformément à la politique de gestion contractuelle, la greffière et l'assistante-greffière comme responsables en octroi du contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant ces procédures d'appel d'offres.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-267

PROCLAMATION DU MOIS DE LA COURTOISIE – JUIN 2016

CONSIDÉRANT que l'année 2016 marque le 10^e anniversaire de l'instauration de la campagne de sensibilisation à la courtoisie; initiative visant à rappeler aux automobilistes, aux cyclistes et aux piétons l'importance de faire preuve de courtoisie envers les autres usagers de la route;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle signature a été développée et que le concept a été revu de manière à mettre davantage de l'avant les bons comportements courtois dans le cadre de la nouvelle campagne de sensibilisation sous le thème « À Montmagny, Courtois, ça va de soi! »;

CONSIDÉRANT que les thématiques retenues pour cette campagne en 2016 sont la propreté, les zones de travaux, les corridors de sécurité et les passages piétonniers;

CONSIDÉRANT que le mois de juin est maintenu comme « Mois de la courtoisie » et que la traditionnelle journée de sensibilisation auprès de l'ensemble des citoyennes et citoyens « Journée de la courtoisie » se tiendra le 8 juin, ou le 9 juin en cas de pluie;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De proclamer le mois de juin 2016 comme *Mois de la courtoisie* dans la Ville de Montmagny et d'inviter tous les citoyens et citoyennes, tant les piétons, les cyclistes, les motocyclistes que les automobilistes, usagers des voies et lieux publics, à poursuivre leurs efforts pour adopter en tout temps des comportements courtois envers autrui, tant au niveau de la sécurité, principalement aux abords des zones scolaires, que de la propreté et du civisme.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Communications régionales Montmagny.

Adoptée

2016-268

ACHAT DES LOTS 5 695 763 ET 5 695 669 DE 2620-3224 QUÉBEC INC. (INFRASTRUCTURES DE LA RUE DES TOURTERELLES) ET ACCORD D'UN CARACTÈRE DE RUE PUBLIQUE

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'acquérir de 2620-3224 Québec inc. ayant son siège au 357, rue Principale Ouest, Berthier-sur-Mer, Québec, G0R 1E0, avec garantie légale quant à ses titres et celle stipulée à l'Entente quant aux travaux exécutés, possession et occupation à compter de la signature de l'acte d'achat, les immeubles suivants, savoir:

Désignation

Un immeuble désigné comme étant le lot numéro 5 695 763 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny.

Un immeuble désigné comme étant le lot numéro 5 695 669 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny.

2. De faire cet achat pour le prix de 140 000 \$ conformément à l'entente de promoteur intervenue avec cette compagnie et au projet d'acte préparé par M^e Nathalie Dubé et soumis au conseil municipal pour approbation.

3. D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, ledit acte d'achat, à y consentir toutes les clauses et conditions qu'ils jugeront nécessaires; tous document signés par eux lieront la Ville.

4. D'accorder aux lots ainsi acquis un caractère de rue publique, laquelle sera nommée « rue des Tourterelles ».

5. De transmettre une copie de la présente résolution à M^e Nathalie Dubé, notaire.

Adoptée

2016-269

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT SIS AU 641, CHEMIN ST-LUC (LOT 3 060 094)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 17 mai 2016, eu égard au projet soumis visant la rénovation du bâtiment sis au 641, chemin St-Luc;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé et visant la rénovation du bâtiment sis au 641, chemin St-Luc et consistant sommairement au remplacement du revêtement extérieur, des galeries avant et arrière et des fenêtres de même qu'à la réparation de la toiture de la cuisine d'été; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution aux propriétaires de l'immeuble concerné de même qu'au directeur adjoint à l'aménagement et au développement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-270

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT INDUSTRIEL SIS AU 330, RUE DES ENTREPRENEURS - PARC INDUSTRIEL LOUIS-O.-ROY (LOT 2 612 412)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 975 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 17 mai 2016, eu égard au projet visant l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 330, rue des Entrepreneurs;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 330, rue des Entrepreneurs abritant l'industrie Planchers Mercier; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 975 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels*.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné de même qu'au directeur adjoint à l'aménagement et au développement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-271

DEMANDE À LA CPTAQ – LOTS 3 060 113, 3 060 117, 3 060118, 3 060 119, 3 060 131, 5 088 924 ET 5 097 375 (378, CHEMIN DU GOLF)

CONSIDÉRANT que M. Jean-Paul Leblanc est propriétaire de l'ensemble des lots 3 059 815, 3 059 816, 3 059 818, 3 059 819, 3 059 822, lots 3 060 113, 3 060 117, 3 060118, 3 060 119, 3 060 131, 5 088 924 et 5 097 375, dont la partie située au nord du chemin du Golf, composée des lots 3 060 113, 3 060 117, 3 060118, 3 060 119, 3 060 131, 5 088 924 et 5 097 375, fait partie de l'îlot

déstructuré numéro 15 reconnu par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que ces lots situés à l'intérieur de l'îlot déstructuré ont été vendus et qu'un permis a été délivré pour la construction d'une résidence sur l'un d'entre eux;

CONSIDÉRANT que le vendeur souhaite conserver une superficie de 748,29 mètres carrés à même le lot 3 060 131 puisqu'un bâtiment agricole y a déjà été construit;

CONSIDÉRANT que le libellé de la réglementation en matière d'îlots déstructurés n'est pas explicite en ce qui a trait à l'obligation ou non de détacher la partie concernée de l'ensemble de la propriété et quant à la notion de contiguïté des lots de part et d'autre d'un chemin public;

CONSIDÉRANT qu'après vérification, une autorisation de la CPTAQ est requise pour permettre l'aliénation de la partie de terrain située en îlot déstructuré au nord de la route;

CONSIDÉRANT que l'article 58 de la *Loi sur la Protection du Territoire et des Activités agricoles* (LPTAQ) précise qu'une personne désirant poser un acte sur lequel une autorisation de la CPTAQ est requise à l'égard d'un lot situé dans la zone agricole ou désirant l'inclusion ou l'exclusion d'un tel lot doit en faire la demande à la corporation municipale concernée et en adresser copie à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que la demande faisant l'objet de la présente résolution a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme en date du 17 mai 2016, lequel l'a évaluée en fonction des critères énoncés à l'article 62 de la LPTAQ, notamment :

- ✓ les lots situés dans l'îlot déstructuré ne présentent aucun potentiel agricole et ne peuvent être utilisés à des fins agricoles (majoritairement de catégorie 7);
- ✓ l'emplacement est disponible pour la construction résidentielle puisque reconnu par la CPTAQ comme un emplacement ne représentant pas de contrainte à l'agriculture;
- ✓ la partie concernée par la vente n'est pas homogène au milieu agricole;
- ✓ l'utilisation de la partie concernée ne vient pas interférer sur les activités agricoles de la ferme exploitée par M. Leblanc;

CONSIDÉRANT qu'en fonction de l'emplacement des lots concernés dans un îlot déstructuré, la notion d'espaces disponibles ailleurs en zone blanche sur le territoire de la municipalité ne s'applique pas dans le présent dossier;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. De convenir que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.
2. De recommander à la CPTAQ d'acquiescer à la demande formulée et d'autoriser conséquemment :

a) l'aliénation et le lotissement des lots 3 060 113, 3 060 117, 3 060 118, 3 060 119, 3 060 131, 5 088 924 et 5 097 375 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, lesquels sont d'une superficie de 132 205,6 mètres carrés, alors que la propriété entière, comprenant les lots 3 059 815, 3 059 816, 3 059 818, 3 059 819, 3 059 822, lots 3 060 113, 3 060 117, 3 060 118, 3 060 119, 3 060 131, 5 088 924 et 5 097 375, est d'une superficie totale de 974 400 mètres carrés; la construction d'une résidence étant déjà possible à l'intérieur de l'îlot déstructuré;

b) le lotissement d'une superficie de 748,9 mètres carrés du lot 3 060 131, lequel fait partie de la propriété entière d'une superficie totale de 974 400 mètres carrés, afin que le demandeur puisse conserver aux fins de son exploitation le bâtiment agricole (hangar à machinerie) qui s'y trouve déjà;

le tout étant conforme aux règlements municipaux de la Ville de Montmagny, tant au niveau des usages projetés que de la superficie demandée.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la CPTAQ, au demandeur de même qu'au directeur adjoint à l'aménagement et au développement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-272

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 158, RUE ST-JEAN-BAPTISTE OUEST – LOTS 2 852 272 ET 4 040 602

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 158, rue St-Jean-Baptiste Ouest à Montmagny visant à reconnaître réputée conforme la localisation actuelle du garage privé avec une marge de recul latérale de 0,91 mètre par rapport à la limite ouest de la propriété au lieu d'un mètre, tel que l'exige le tableau 3 auquel réfère l'article 5.32.1.1 du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 19 avril 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 158, rue St-Jean-Baptiste Ouest à Montmagny visant à reconnaître réputée conforme la localisation actuelle du garage privé avec une marge de recul latérale de 0,91 mètre par rapport à la limite ouest de la propriété au lieu d'un mètre, tel que l'exige le tableau 3 auquel réfère l'article 5.32.1.1 du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au directeur adjoint à l'aménagement et au développement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-273

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 325, CHEMIN DES CASCADES – LOT 3 381 718

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 325, chemin des Cascades à Montmagny visant à permettre l'implantation d'un bâtiment agricole avec une marge de recul avant minimale de 45 mètres au lieu de 50 mètres, tel que l'exige l'article 5.35.3.4 du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 19 avril 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 325, chemin des Cascades à Montmagny visant à permettre l'implantation d'un bâtiment agricole avec une marge de recul avant minimale de 45 mètres au lieu de 50 mètres, tel que l'exige l'article 5.35.3.4 du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au directeur adjoint à l'aménagement et au développement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Intervention de M. Bruno Nicole – 377, boulevard Taché Ouest, Montmagny -
Sujet : demande de précision concernant la résolution 2016-271

2016-274

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 6 juin 2016, à 21 h 01.

Adoptée



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2016.



MAIRE
